

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

COLLÈGE

UNE ÉNIÈME CURE D'AUSTÉRITÉ

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



À l'opposé du vote des français-es qui réclamaient plus de moyens pour leurs Services publics, le gouvernement Barnier fixe un cap résolument austéritaire qui va encore dégrader l'École. Avec un budget non sanctuarisé, la suppression de 4000 postes est une nouvelle provocation après la nomination d'une ministre hors circuit.

Les collèges ont pourtant besoin de plus de personnels pour faire face à des conditions de travail dégradées et à un train de réformes qui désorganise le travail tout en renforçant le tri scolaire-social. La CGT Éduc'action dénonce ces orientations politiques et budgétaires, à l'opposé de ce qui est absolument nécessaire aujourd'hui : investir pour l'Éducation, créer des postes pour réduire les effectifs par classe et faciliter le travail des équipes, augmenter les salaires et relancer l'attractivité des métiers...

À nous, collectivement, de nous opposer à cette nouvelle attaque et de faire monter la pression pour gagner sur nos revendications !

! GROUPES DE NIVEAU : STOPPEZ TOUT !

Cette mesure phare du « Choc des savoirs » est toujours fermement contestée par les personnels et les parents d'élèves qui déplorent son idéologie, son inefficacité et son inapplicabilité. Mme Genetet, qui ne souffre pas d'un excès de légitimité politique, s'est d'abord contentée de se mettre prudemment dans les pas d'Attal et Belloubet. Mais avec l'annonce d'un budget à la tronçonneuse, la voilà qui parle désormais de ne pas étendre ce non-sens aux 4^{ème}-3^{ème}. Ça tombe bien, les remontées de terrain, sans surprise, laissent apparaître la brutalité de ce dispositif de tri scolaire et social. Même si les équipes ont souvent pu l'adoucir en maintenant une forme d'hétérogénéité, cela a engendré des contorsions pédagogiques qui rigidifient les pratiques, demandent aux enseignant-es de français et mathématiques une surcharge de travail non prise en compte et dégradent les emplois du temps de l'ensemble des personnels.



Madame la ministre, il est temps de stopper cette mascarade : abrogez les textes de mars 2024 !



« RELEVER LE NIVEAU »... DE NOTRE MINISTRE

Nous avons déjà beaucoup lu et dit sur notre nouvelle ministre qui a accumulé les « maladroites ». Dénoncée pour sa méconnaissance du système scolaire, même si elle se targue d'avoir fait sa scolarité dans des établissements publics, **ce sont surtout ses déclarations lors de précédentes fonctions qui nous inquiètent**. On est aussi très inquiet-êtes de son engagement à poursuivre la politique engagée depuis 2017 et de sa volonté à imposer la mise en place du Choc des savoirs. **Ce n'est pas d'une adaptation ou d'une autonomie dont nous avons besoin, c'est de l'abrogation de ce Choc des savoirs, et des moyens pour travailler.**

! DONNER LES MOYENS DE FAIRE PROGRESSER LES ÉLÈVES : UNE PRIORITÉ. VRAIMENT ?

La dépense intérieure d'Éducation (DIE) représente en 2024 6,8% du PIB, contre 6,9% en 2020, 7% en 2010 et 7,3% en 2000 (selon les « repères et ressources statistiques » de la DEPP). Un investissement en baisse donc, loin des effets d'annonce visant à faire croire que le gouvernement investit réellement dans l'Éducation.

Dans la réalité de terrain, à la rentrée, les conditions de travail **des enseignant-es ont été déplorables – et les conditions d'apprentissage des élèves, par voie de conséquence, aussi.** La liste des absurdités recensées est longue : salles et tableaux trop petits, vidéoprojecteurs dysfonctionnels, isolation vétuste, murs en lambeaux, stores cassés, ordinateurs lents ou en panne, commandes pédagogiques qui mettent parfois plusieurs années à arriver, changements de salles permanents, emplois du temps gruyère, nombre de photocopies limité et parcours du combattant pour obtenir une impression couleur, WC hors service, travaux pendant les heures de cours... **Comment paraître crédible, auprès de nos élèves, si c'est le peu de considération qu'on nous accorde ?** Comment permettre aux élèves de progresser, en leur offrant un

**COMMENT PARAÎTRE CRÉDIBLES
AUPRÈS DE NOS ÉLÈVES,**

**SI C'EST LE PEU DE
CONSIDÉRATION QU'ON NOUS
ACCORDE ?**

cadre de travail aussi dégradé ? En parallèle de ces situations lunaires, les établissements bénéficient souvent d'investissements extrêmement coûteux... que personne n'a demandé, et dont l'utilité est franchement contestable. Dans le cadre de la « pause numérique »

par exemple, le ministère a sorti 130 millions d'euros pour installer des casiers afin que les élèves y rangent leurs téléphones. Pour un établissement de 500 élèves cela représente un investissement d'environ 20000€. Dans certains collèges, depuis la rentrée, seule une dizaine de casiers est utilisée. Quelle rentabilité ! Quant au budget du numérique éducatif, il est, lui, en constante hausse depuis 2013. Certains établissements sont donc dotés d'équipements extrêmement onéreux : dalles numériques, mallettes de tablettes, ipad... Fort bien ! Mais sans formation, sans logiciels adaptés, sans réel besoin d'ailleurs, utiliser ces outils (qui se retrouvent bien souvent déchargés ou à mettre à jour), on peut légitimement se poser la question de la priorité accordée à nos conditions de travail.



LA CGT ÉDUC'ACTION DÉNONCE CES ORIENTATIONS POLITIQUES ET BUDGÉTAIRES, À L'OPPOSÉ DE CE QUI EST ABSOLUMENT NÉCESSAIRE AUJOURD'HUI : INVESTIR POUR L'ÉDUCATION, CRÉER DES POSTES POUR RÉDUIRE LES EFFECTIFS PAR CLASSE ET FACILITER LE TRAVAIL DANS LES SERVICES, AUGMENTER LES SALAIRES ET RELANCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS...

! DES MOYENS POUR LES COLLÈGES PUBLICS

Alors que le gouvernement prévoit des suppressions de postes dans l'Éducation, il est choquant de constater que les collèges privés sous-contrat sont dotés d'un H/E supérieur à celui de leurs homologues du public et qu'ils sont fortement préservés par les fermetures de postes que les rectorats effectuent depuis des années.

On sait qu'ils sont, la plupart du temps, choisis par des familles consommatrices, comme un échappatoire au Service public dégradé, dans une stratégie d'entre-soi assumée. Cela renforce **la ségrégation scolaire et sociale, la liberté individuelle « de choix » se faisant alors au détriment de l'intérêt général.** Ceux-celles qui refusent de faire société participent à la dégradation du Service public.

Pour contrer cet engrenage pervers, la CGT Éduc'action rappelle la **nécessité immédiate qu'aucun argent public ne soit destiné au privé et que les sommes ainsi récupérées soient réattribuées au Service public.**

 **COLLÈGE**





CLAP DE FIN POUR LA 26ÈME HEURE EN 6ÈME... ET LA TECHNO?

Après la suppression des heures de technologie en 6ème décidée par Macron, la descente aux enfers de la discipline Technologie continue. **On estime à 1800 le nombre de postes supprimés dans cette discipline au cours des 2 dernières années.** Plus qu'une descente, un écrasement : pour les 3 niveaux 5e, 4e et 3e, 1,5 heures hebdomadaire. De plus le nouveau programme est très orienté bases de données, intelligence artificielle, réparation-conception Fab-Lab.

Ce programme, très ambitieux, considère que l'élève maîtrise les outils informatiques et logiciels de base, traitement de texte, tableur, diaporama. Or l'apprentissage de ces logiciels a disparu des programmes de technologie depuis longtemps. Les décideurs ont trouvé la solution : PIX 6ème, la certification miracle, la

plateforme numérique qui teste, forme si nécessaire et évalue. Qui s'occupe de PIX 6ème? Peu importe puisque ça peut passer par un Pacte.



Du temps de Pap N'Diaye, la technologie devait être renforcée. Il n'en est rien. Des formations diplômantes devaient être proposées. Il s'agit de 3 ou 4 journées pour les académies les plus "chanceuses". Toujours pas de perspectives positives pour la discipline et les collègues qui se retrouvent souvent sur plusieurs établissements.

Quel avenir, pour la technologie ? Comment faire venir dans les collèges les néo-titulaires du Capet SSI, lorsque l'on sait que les groupes ont disparu et que les conditions d'enseignement se dégradent ?



TECHNOLOGIE : CONTRAINTES DES MUTATIONS

Les professeur-es de technologie subissent depuis plusieurs années déjà une inégalité notable dans leur droit à la **mutation**. En effet, la loi de transformation de la Fonction publique a permis une augmentation importante de la part des contractuel-les ce qui a conduit à une réduction des postes accessibles aux titulaires. La suppression d'une heure de technologie en classe de 6ème a aggravé cette situation rendant toute mutation impossible pour de nombreux collègues. Face aux recours exprimés par des collègues cumulant par exemple une expérience de 17 ans en Éducation Prioritaire et une situation familiale (avec deux enfants), le ministère refuse ce droit. Ce mépris il faut l'entendre comme ceci : nous avons les viviers de précaires suffisants. **La CGT Éduc'action revendique la titularisation des contractuel-les sans conditions de concours ni de nationalité et la prise en compte réelle de la situation des professeurs de technologie.**



Sortir de sa zone de confort

- Faire de nouvelles activités avec des camarades
- Prendre conscience de la domination patronale
- Revendiquer pour obtenir

S Y N D I C A T

SE SYNDIQUER C'EST PORTER COLLECTIVEMENT LES REVENDICATIONS DE TOUS LES PERSONNELS. C'EST AVOIR LA GARANTIE DE CONNAITRE SES DROITS ET C'EST REJOINDRE UNE ORGANISATION QUI COMBAT L'OPPRESSION ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION...





DES AESH DANS NOS CLASSES !

La CGT Éduc'action déplore le nombre croissant d'élèves sans AESH. Ils-elles se voient ainsi privé-es de leur droit à bénéficier d'une aide au cours de leur scolarité alors que les notifications existent. C'est un camouflet pour le satisfécit gouvernemental de l'« École inclusive ». Certains PIAL ont même décidé de ne plus prendre en charge les élèves mutualisé-es.

Dans ces conditions, comment ces élèves peuvent-ils-elles bénéficier des apprentissages ? Comment les enseignant-es peuvent-ils-elles enseigner convenablement ? La situation est inacceptable. Il est urgent que le ministère recrute les AESH à hauteur des besoins notifiés. Évidemment, ce recrutement est lié à la création d'un statut et l'obtention d'un salaire digne. Sans cela, l'annonce ministérielle de la création de 2000 postes d'AESH relève de l'incantation faute d'attractivité suffisante.

Des initiatives sont prises dans de nombreux collèges pour que les recrutements aient lieu, souvent dans l'unité entre enseignant-es, AESH et parents. **La CGT Éduc'action soutient totalement cette démarche et appelle à l'étendre là où c'est possible.**

URGENCE POUR UNE VRAIE RUPTURE DANS LES POLITIQUES D'ÉDUCATION LA CGT ÉDUC'ACTION CONTINUE D'EXIGER...



L'ABANDON DU « CHOC DES SAVOIRS », DE L'EXPÉRIMENTATION DE L'UNIFORME ET DES ÉVALUATIONS NATIONALES



L'ATTRIBUTION DES HEURES DÉDIÉES AUX GROUPES DE NIVEAU (6ÈME-5ÈME) À LA BAISSÉ DES EFFECTIFS PAR CLASSE



L'ABANDON DU PACTE AU BÉNÉFICE D'UNE REVALORISATION INDICIAIRE SANS CONDITION POUR TOUTES ET TOUS



LA CRÉATION MASSIVE DE POSTES



UNE NOUVELLE CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE SUR DES CRITÈRES OBJECTIFS



LA MISE EN ŒUVRE DE CONDITIONS D'ACCUEIL DIGNES POUR LES ÉLÈVES ALLOPHONES



UN STATUT DE CATÉGORIE B POUR LES AESH ET AED



LA NATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT



LE RETOUR À LA RETRAITE À 60 ANS



CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@facebook



@twitter



@Instagram